

mêmes, mais à l'obligation de lutter sans fin, à chaque nouvelle génération, pour que s'établissent des relations fructueuses entre deux partenaires de taille aussi inégale. Cette obligation engendre la frustration, qui, à son tour, produit la colère; et celle-ci tend à se déchaîner sur les difficultés avec lesquelles on est aux prises à ce moment-là, sans que l'on s'occupe assez de savoir si elles méritent ou non cet accès.

J'espère que vous me comprenez bien. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de problèmes ou qu'ils n'existent que dans nos esprits. Je crois qu'un aspect de ces problèmes nous trouble vraiment l'esprit, mais les problèmes sont incontestablement réels. Qu'attendions-nous donc d'autre? Vous êtes parfaitement au courant, je le sais, des éléments qui constituent la base des relations entre nos deux pays. Le total des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis dépasse 20 milliards de dollars chaque année. L'un est le meilleur client de l'autre et vice-versa. Pourtant les États-Unis ont une population dix fois plus nombreuse que le Canada et le rapport est encore plus élevé en ce qui concerne le Produit national brut. Par habitant, les investissements canadiens aux États-Unis dépassent ceux des États-Unis au Canada. Mais les investissements américains au Canada engendrent un contrôle financier américain très serré sur les secteurs clés de l'économie canadienne. Le Canada se voit contraint de lutter contre tous les problèmes que crée cette mainmise étrangère massive sur son économie. Les États-Unis, bien entendu, ne connaissent pas de phénomène comparable aujourd'hui, bien que, sur le plan historique, comme l'a reconnu le président Nixon en s'adressant au Parlement, les États-Unis aient déjà connu ce problème.

Bien que notre position vis-à-vis des investissements étrangers en général et des investissements américains en particulier soit constructive et doive le demeurer, le Canada se trouve maintenant en mesure de se montrer plus difficile sur les conditions autorisant l'entrée des capitaux étrangers au Canada.

#### LA NOUVELLE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

C'est à la lumière de cette détermination que l'on doit comprendre la nouvelle politique du Gouvernement au sujet de la prise de possession par l'étranger de sociétés commerciales canadiennes existantes. Le Canada est un pays en cours de croissance qui a besoin d'un apport de capital s'il veut développer tout son potentiel. Ce besoin existe à l'échelle du pays mais il se fait sentir plus particulièrement dans les provinces atlantiques et dans l'est du Québec. En conséquence, il n'existe pas d'unanimité nationale sur les conditions qui doivent régir l'entrée des capitaux étrangers au Canada. C'est pourquoi la nouvelle loi, après son adoption, ne gênera pas la libre circulation des capitaux dans les régions et les indus-

tries qui les réclament. Elle pourra empêcher la prise de possession de sociétés canadiennes viables.

Environ 17 p.100 des apports annuels nets de capitaux au Canada servent à l'achat d'entreprises prospères au lieu d'être investis dans l'exploitation de nouvelles industries ou de nouveaux secteurs d'une industrie déjà établie. Ce type d'apport de capitaux peut être ou ne pas être dans le meilleur intérêt des Canadiens. La nouvelle loi a pour objet de faire en sorte qu'il le soit.

Si, par exemple, l'effet réel d'une mainmise américaine est d'exporter les résultats de la recherche et du développement du Canada aux États-Unis, de remplacer les Canadiens par des Américains dans la gestion des entreprises et d'éliminer ces dernières du marché de l'exportation, alors le Canada y perd certainement; mais une telle mainmise ne serait sans doute plus possible aux termes de la nouvelle loi. Il est toutefois important de souligner que la procédure entérinée par cette nouvelle loi est en réalité un mécanisme d'examen et d'évaluation. J'espère que, dans la grande majorité des cas, des négociations aboutiront à l'approbation d'une prise en main réalisée en conformité des intérêts et des priorités du Canada.

Aucune personne sensée ne pourrait soutenir que la loi proposée est xénophobe ni qu'elle impose des restrictions trop sévères. Mais nous sommes décidés à ne plus laisser des intérêts étrangers acheter librement des entreprises canadiennes dans le but de les fermer et de substituer des produits importés aux produits fabriqués sur place ou de limiter leur importance en tant qu'exportateurs sur les marchés mondiaux, de fermer les installations de recherche ou de les réduire à l'état de succursale.

En discutant de la propriété étrangère, j'ai tenté de montrer combien le problème est enraciné dans les relations économiques entre les deux pays. J'ai dit que les Canadiens pouvaient maintenant se permettre d'être plus difficiles lorsqu'ils établissent les conditions auxquelles ils acceptent le capital étranger qu'on investit au pays dans le but de prendre la direction des entreprises canadiennes. Lorsque l'heure et les circonstances ont été propices, les gouvernements ont pris des mesures semblables par le passé, et ils ont protégé des secteurs vulnérables tels que la radiodiffusion, les banques et les journaux. Je considère toutes ces mesures, ainsi que la nouvelle loi, comme faisant partie d'une suite logique. Un problème si profondément enraciné ne disparaîtra pas de lui-même. Et l'on ne pourra pas le résoudre par l'application d'un remède universel. Les mesures nécessaires de rationalisation ou de mise au point de notre politique changeront avec les années, mais une évaluation sobre de l'intérêt national nous rendra toujours service pour ce genre de problème, ce qui n'est pas le cas d'un nationalisme virulent.

Je crois que l'on devrait envisager les différen-